

CALENDRIER DES SESSIONS DE REGROUPEMENT DES FORMATIONS DIPLOMANTES

Pour les formations à distance, les sessions de regroupement se déroulent pour la majorité, sur le site de l'ESA d'Angers.

Ces dates peuvent être modifiées pour des nécessités de service en cours de formation. Les étudiants en formation en seront donc informés en cours de formation.

Dans le cadre d'une formation **« classique » avec passage de l'examen en 2023** :

BTSA Production Horticole	BTSA ACSE
<p>1^{ère} année</p> <ul style="list-style-type: none"> S1 : 22 au 26 novembre 2021 S2 : 7 au 11 mars 2022 S3 : 13 au 17 juin 2022 <p>2^{ème} année (prévisionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> S4 : 1 semaine en octobre 2022 S5 : 1 semaine en janvier 2023 S6 : 1 semaine en avril 2023 	<p>1^{ère} année</p> <ul style="list-style-type: none"> S1 : 22 au 26 novembre 2021 S2 : 7 au 11 mars 2022 S3 : 13 au 17 juin 2022 <p>2^{ème} année (prévisionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> S4 : 1 semaine en octobre 2022 S5 : 1 semaine en janvier 2023 S6 : 1 semaine en mars ou avril 2023
<p>Session AB : uniquement pour les BTSA à orientation Agriculture Biologique 1 semaine en 2^{ème} année de formation (septembre 2022)</p>	
BTSA Aménagements Paysagers	BTSA Gestion et Protection de la Nature
<p>1^{ère} année</p> <ul style="list-style-type: none"> S1 : 6 au 10 décembre 2021 S2 : 28 février au 4 mars 2022 S3 : 30 mai au 3 juin 2022 <p>2^{ème} année (prévisionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> S4 : 1 semaine en octobre 2022 S5 : 1 semaine en janvier 2023 S6 : 1 semaine en mai 2023 	<p>1^{ère} année</p> <ul style="list-style-type: none"> S1 : 29 novembre au 3 décembre 2021 S2 : 28 mars au 1^{er} avril 2022 S3 : 4 au 8 juillet 2022 <p>2^{ème} année (prévisionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> S4 : 1 semaine en octobre 2022 S5 : 1 semaine en janvier ou février 2023 S6 : 1 semaine en mai 2023
BTSA Viticulture-Œnologie	
<p>1^{ère} année</p> <ul style="list-style-type: none"> S1 : 29 novembre au 3 décembre 2021 S2 : 7 au 11 mars 2022 S3 : 13 au 17 juin 2022 <p>2^{ème} année (prévisionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> S4 : 1 semaine en novembre 2022 S5 : 1 semaine en janvier 2023 S6 : 1 semaine en avril ou mai 2023 	
BPREA	BAC PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> S1 : 10 au 14 janvier 2022 S2 : 4 au 8 avril 2022 S3 : <i>les dates ne sont pas encore fixées</i> S4 : <i>les dates ne sont pas encore fixées</i> S5 : <i>les dates ne sont pas encore fixées</i> <p><i>Des sessions d'UCARE sont également à prévoir dans les temps de formation.</i></p>	<p>1^{ère} année</p> <ul style="list-style-type: none"> S1 : 15 au 19 novembre 2021 S2 : 21 au 25 février 2022 S3 : 30 mai au 3 juin 2022 <p>2^{ème} année (prévisionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> S4 : 1 semaine en septembre ou octobre 2022 S5 : 1 semaine en janvier 2023 S6 : 1 semaine en avril 2023

Dans le cadre d'une formation **Licence professionnelle Aménagement paysager 18-24 mois** avec passage en session d'examens en juin 2023 (ou session 2 en septembre 2023) :

LICENCE PROFESSIONNELLE 18 à 24 MOIS

PREMIERE PERIODE : 2 sessions de regroupement obligatoires et une session CAO.

2 sessions obligatoires parmi les 4 suivantes (proposées en BTS AP EAD) plus une session envisageable. Le choix des deux sessions obligatoires (Octobre + Janvier ou Mars + Juin) est à définir, avant l'inscription, avec la responsable de formation.

- 18 au 22 octobre 2021
- 24 au 28 janvier 2022
- 28 février au 4 mars 2022
- 30 mai au 3 juin 2022

○ Session CAO (Initiation Autocad) : une semaine en avril 2022

LICENCE (L3) : 4 sessions de regroupement obligatoires plus deux sessions d'examens.

- 1 semaine en septembre 2022
- 1 semaine en octobre 2022
- 1 semaine en novembre ou décembre 2022
- Session d'examens début janvier 2023 (dates à définir avec l'Université d'Angers)
- 1 semaine en mars ou avril 2023
- Session d'examens en juin 2023 (dates à définir avec l'Université d'Angers)
- (Le cas échéant) : 2ème Session d'examens en septembre 2023 (dates à définir avec l'Université d'Angers)

Dans le cadre d'une formation **Licence professionnelle Aménagement paysager 12 mois** avec passage en session d'examens en juin 2022 (ou session 2 en en septembre 2022) :

LICENCE PROFESSIONNELLE 12 MOIS

LICENCE (L3) : 4 sessions de regroupement obligatoires plus deux sessions d'examens.

- 20 au 24 septembre 2021
- 25 au 29 octobre 2021
- 29 novembre au 3 décembre 2021
- Session d'examens début janvier 2022 (dates à définir avec l'Université d'Angers)
- 28 mars au 1^{er} avril 2022
- Session d'examens en juin 2022 (dates à définir avec l'Université d'Angers)
- (Le cas échéant) 2^{ème} session d'examens en septembre 2022 (dates à définir avec l'Université d'Angers)